

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 02 AVRIL 2019**

Date de convocation : le 29 mars 2019

Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Absent(s) excusé(es) : 2
Pouvoirs : 0
Votants : 12
Majorité absolue : 6

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Roger BOILEAU, Sylvie LANDELLE, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Laurent AILLERIE, Agnès PLANCHARD, Claudius BROCHARD, Ellen RAVE-BARBEDETTE, Damien GUERET.

Absents Excusés : Géraldine BRICIER, Maud VINCHON-FAUCHER

Secrétaire de séance : Damien GUERET

Ordre du jour :

1. FINANCES

Budget Principal et Budget annexe « Panneaux Photovoltaïques »

Vote des comptes administratifs 2018 et approbation des comptes de gestion 2018,

Affectation des résultats 2018,

Vote des budgets prévisionnels 2019

Budget Panneaux Photovoltaïques : Remboursement partiel de l'avance

2. LAVAL AGGLOMERATION

Demande de remboursement auprès de Laval Agglomération pour les non valeurs – année 2018

Appel à projet « Plans de paysages » 2019

3. TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

Renouvellement marché public maintenance éclairage public au 1^{er} janvier 2019

4. TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Transition énergétique pour la croissance verte – rééquipement en ampoules LED et douchettes économiques

5. DENOMINATION DE VOIES ET LIEUX-DITS

6. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 28 février 2019

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 28 février 2019.

Madame le Maire propose une modification des termes mentionnés au point **3-PERSONNEL COMMUNAL** de la façon suivante:

DEMANDE DE FORMATION :

Demande de 7 jours de formation « bibliothèque » de l'agent responsable de la restauration et de l'entretien des locaux dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Refus de la demande dans le cadre du CPF, la Bibliothèque Départementale de la Mayenne n'étant pas déclarée comme organisme de formation et ses formations ne pouvant être de fait éligible au CPF.

Considérant le projet professionnel de l'agent et dans l'intérêt de l'agent, Madame le Maire accorde 3 jours de formation sur le temps de travail et 4 jours de formation hors du temps de travail, faisant l'objet d'une récupération de l'agent.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 28 février 2019 est approuvé, en intégrant cette modification, à la majorité des membres présents.

1- FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2018 – COMMUNE

Délibération n° 025-2019

Sous la présidence de M. Maurice AUBRY, doyen d'âge et sur présentation de M. Olivier RICOU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune au titre de l'année 2018, qui s'établit ainsi :

COMMUNE			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses RAR	Recettes RAR
1 389 534,22	1 445 364,41	624 231,50	684 523,50
		Dépenses	Recettes
		618 668,93	350 402,73
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	55 830,19	Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	- 268 266,20
Résultat antérieur 2017 – Fonctionnement	216 206,08	Résultat antérieur 2017 – Investissement	491 771,60

Résultat de clôture 2018 – Excédent Fonctionnement	272 036,27	Résultat de clôture 2018 – Excédent Investissement	223 505.40
		(RAR dépenses - RAR recettes - excédent eau/assainissement à reverser	252 971,62
		Besoin de financement (Résultat de clôture 2018 - solde RAR)	29 466,22

Hors de la présence de Mme Christelle REILLON, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune au titre de l'année 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2018 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 026-2019

Sous la présidence de M. Maurice AUBRY, doyen d'âge et sur présentation de M. Olivier RICOU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » au titre de l'année 2018, qui s'établit ainsi :

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 873,88	3 747,39	764.70	2 351.51
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	873,51	Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement	1 586.81
Résultat antérieur 2017	4 210,66	Résultat antérieur 2017	23 125,00
Résultat de clôture 2018- Excédent de fonctionnement	5 084,17	Résultat de clôture 2018 - Excédent d'investissement	24 711,81

Hors de la présence de Mme Christelle REILLON, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » au titre de l'année 2018.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ANNEE 2018 – COMMUNE

Délibération n° 027-2019

Le Conseil municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière Payeur Général

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif Communal de l'exercice 2018,
Après s'être assuré que Mme la Trésorière Payeur Général a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget Communal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

– déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par Mme la Trésorière Payeur Général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ANNEE 2018 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 028-2019

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière Payeur Général accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif du budget annexe Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Mme la Trésorière Payeur Général a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

– déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme la Trésorière Payeur Général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTATS – ANNEE 2018 VERS 2019 – COMMUNE

Délibération n° 029-2019

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Commune au titre de l'exercice 2018,
Considérant toutes les opérations effectuées,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de :

Résultat de l'exercice 2018 Budget principal	Fonctionnement	Excédent	55 830,19 €
	Investissement	Déficit	-268 266,20 €
	Résultat global	Déficit	-212 436,01 €

Résultat de clôture 2017	491 771,60 €
Résultat exercice investissement 2018	-268 266,20 €
Résultat de clôture 2018	223 505,40 €
RAR 2018 dépenses investissement	-624 231,50 €
RAR 2018 recettes investissement	684 523,50 €
Besoin de financement RAR	60 292,00 €
Excédent Invest BP annexe EAU à reverser	-313 263,62 €
Besoin de financement	-29 466,22 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Section fonctionnement Budget principal	Recette de fonctionnement (résultat 2018) (art. 002)	+242 570,05 €
---	--	---------------

Section investissement Budget principal	Dépense d'investissement (Eau) (art. 1068)	-313 263,62€
	Recette d'investissement excédent reporté (art. 001)	+223 505,40

	Recette d'investissement – excédent capitalisé (art. 1068)	+29 466,22
--	---	------------

AFFECTATION DE RESULTATS – ANNEE 2018 VERS 2019 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 030-2019

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe Panneaux Photovoltaïques 2018,
Considérant toutes les opérations effectuées,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 873,51 €

Résultat exercice 2018	873,51
Excédent antérieur 2017	4 210,66
Affectation de résultats BP 2019	5 084,17

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 1 586,81 €

Résultat exercice 2018	1 586.81
Excédent antérieur 2017	23 125,00
Affectation de résultats BP 2019	24 711,81

Décide d'affecter les résultats comme suit :

Article 002 (Résultat Reporté – recettes fonctionnement)	5 084,17
Article 001 (Solde d'exécution reporté – recettes investissement)	24 711,81

VOTE DU BUDGET COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – ANNEE 2019

Délibération n° 031-2019

Rapporteur
Mr Olivier RICOU, 1er adjoint,

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif 2019 de la Commune qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	1 565 207,12	1 565 207,12
SECTION INVESTISSEMENT	1 801 971,00	1 801 971,00

Vu le projet du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » 2019 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	8 748,87	8 748,87
SECTION INVESTISSEMENT	27 063,32	27 063,32

Sur rapport de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- de VOTER le budget prévisionnel et annexe pour l'exercice 2019 comme suit en dépenses et en recettes :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget Commune	1 565 207,12 €	1 565 207,12 €	1 801 971,00 €	1 801 971,00 €
Budget Panneaux Photovoltaïques	8 748,87 €	8 748,87 €	27 063,32 €	27 063,32 €
Cumuls	1 573 955,99 €	1 573 955,99 €	1 829 034,32 €	1 829 034,32 €

REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'AVANCE POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – BP PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

En 2009, le budget de la commune a consenti une avance de 32 530 € au profit du budget annexe « panneaux photovoltaïques » pour l'acquisition des panneaux

Le Conseil Municipal peut décider une reprise totale ou partielle de cette avance.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas opérer le remboursement de l'avance sur le budget de la commune au titre de l'année 2019 mais d'étudier la possibilité d'acquérir de nouveaux panneaux photovoltaïques pour l'école Suzanne Sens, dans le cadre de la réfection de la toiture.

La commission « Travaux-Bâtiments » est chargée d'étudier d'une part la faisabilité de la réfection de la toiture en y intégrant des panneaux photovoltaïques, d'autre part les coûts relatifs à cette opération et la présentation d'un plan de financement. Elle pourra proposer d'autres alternatives à des investissements pouvant être supportés par le budget panneaux voltaïques.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRES DE LAVAL AGGLOMERATION POUR LES NON-VALEURS – ANNEE 2018

Madame le Maire présente à titre d'information la demande de remboursement qui sera transmise à Laval Agglomération correspondant aux écritures passées au titre de l'année 2018.

	Eau	Assainissement	Total
Admissions en non valeur	581,82 €	88,20 €	669,72 €
Créances éteintes	680,56 €	93,27 €	773,83 €
Total	1 262,08 €	181,47 €	1 443,55 €
Réductions (trop perçu)	1 101,38 €	23,58 €	1 124,96 €

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été passée entre la communauté d'agglomération de Laval et la commune d'Ahuillé en date du 27 décembre 2017 (délibérée par le conseil municipal du 28 novembre 2017) dans laquelle il est mentionné que Laval Agglomération remboursera à la commune les sommes admises en non valeur, annulées ou réduites sur présentation d'un état récapitulatif validé par le Trésor Public

Au titre de l'année 2018, l'état récapitulatif présente un remboursement pour un montant de : 318,59 € (cette somme sera perçue à l'article 7788 – produits divers exceptionnels).

APPELS A PROJETS « PLAN DE PAYSAGES » 2019

Madame le Maire présente l'appel à projets « Plan de Paysages » émanant du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permettant de construire un projet de territoire de qualité en considérant l'évolution des paysages. Il s'agit au travers de ce projet d'impliquer les citoyens dans un projet de territoire, de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie.

La date limite de dépôt des candidatures auprès de la DREAL est fixée le 24 mai 2019.

Il est proposé que la Commission « voirie/environnement » étudie les opportunités de ce plan au regard des projets de la commune et présente une réponse ou non à l'appel à projet au prochain conseil municipal.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 19 février 2019 émanant de Laval Agglomération faisant suite à la fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de Communes du Pays de Loiron au 1^{er} janvier 2019 où il convient de faire application de l'article L 5211-9-2 du CGCT concernant le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale des maires au nouveau Président de Laval Agglomération.

Laval Agglomération est concernée par :

- La collecte des déchets ménagers
- L'accueil et l'habitat des gens du voyage
- La lutte contre l'habitat indigne
- L'assainissement

- La circulation et le stationnement et la délivrance des autorisations de stationnement pour les exploitants de taxis, dans le cadre de la compétence voirie.

Le transfert des pouvoirs de police inhérents à ces domaines est automatique, sauf opposition du Maire de la Commune.

Laval Agglomération propose d'opter pour le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale pour les domaines suivants :

- La collecte des déchets ménagers
- L'accueil et l'habitat des gens du voyage
- La lutte contre l'habitat indigne
- L'assainissement

En ce qui concerne la voirie, le transfert de la police de la circulation et du stationnement et la délivrance des autorisations de stationnement pour les exploitants de taxis ne sont pas sur un axe prioritaire étant donné que certaines interventions sur des voiries non déclarées d'intérêt communautaire peuvent être un obstacle. Aussi, la voirie restera du domaine communal.

Madame le Maire prendra un arrêté en conséquence.

Le Président de Laval Agglomération pourra alors renoncer à ce pouvoir de police spéciale et conserver les autres.

3- TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

CONTRIBUTION COMMUNALE 2019 – COMPETENCES MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC ET DT/DICT

Madame le Maire informe que la maintenance de l'éclairage public est dévolue à ELITEL Réseaux depuis le 1^{er} janvier 2019 et précise les conditions tarifaires, comme suit :

- Maintenance éclairage public : le comité local d'énergie a décidé une baisse de la tarification soit :
 - 17,50 € point lumineux contre 18,50 € en 2018
 - 35 € par armoire de commande contre 37€ en 2018
 - Soit une contribution pour l'année 2019 de 6 545 €
- Compétence DT/DICT : La contribution au titre de l'année 2019 s'élèvera à 3 143,29 € pour 8 787 mètres

Le coût global 2019 est de 9 688,29 € contre 9 585,45 € en 2018 (un écart de 102,84 €). Cette somme a été prévue au BP 2019.

4- TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE – EQUIPEMENT OU REEQUIPEMENT EN AMPOULES LED ET DOUCHETTES ECONOMIQUES

Madame le Maire présente le projet ministériel (éco, développement durable et énergie) porté par C2E prime DIRECT ENERGIE permettant aux établissements professionnels la possibilité d'équiper ou de rééquiper leurs bâtiments en ampoules LED et en douchettes économiques, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et conformément à l'opération BAT-EQ-116.

La commune a sollicité le bénéfice de ce dispositif gratuit, et s'est engagée à réaliser les installations par ses agents techniques, comme le prévoit le dispositif

Des demandes ont été réalisées pour l'école Suzanne Sens, Salles Lemonnier Dubourg, salle des sports et des Lavandières, Atelier Communal et local Cyclos.

Si ces demandes sont acceptées, un devis à 0,00 € sera transmis à la collectivité et les équipements seront livrés sous environ 8 semaines.

5- DENOMINATION DE VOIES ET LIEUX-DITS

Délibération n° 032-2019

Comme Madame le Maire avait évoqué lors du Conseil Municipal en date du 28 février 2019, les communes doivent procéder à la dénomination des voies communales, cette opération étant obligatoire notamment dans le cadre du raccordement des habitations à la fibre optique.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, de chemin, de route ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale à prescrire par Madame le Maire en application de l'article L. 2213-28, du CGCT aux termes duquel : *« Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »*

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui peuvent avoir des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Dans ce cadre, Madame le Maire explique qu'il y a lieu de nommer les voies concernant le lotissement « L'Orée des Champs ».

Considérant la logique adoptée jusqu'alors pour les lotissements, il est proposé de dénommer celui-ci sous un seul et même nom de voie.

Madame le Maire propose la dénomination suivante : « Lotissement de l'Orée des Champs »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, chemins.... :

- VALIDE la dénomination suivante :
 - Lotissement L'Orée des Champs
- PRECISE qu'il est apporté une modification à la liste des voies de la commune
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **DETR2017 Revitalisation du Bar-Restaurant**

Acompte de 30% versé en date du 07/03/2019 = 27 675,36 €

- **DETR 2019** : décision sera donnée fin avril
- **Région des Pays de la Loire : Demande d'aide financière « Réhabilitation bar-restaurant »**

Dossier déclaré complet à compter du 13 février 2019 et sera présenté aux élus régionaux lors d'une prochaine commission permanente

Rappel: aide non cumulable avec d'autres dispositifs régionaux

- **Avancement des travaux bar/restaurant : opération de désamiantage**

Rencontre est prévue le 9 avril entre la commune, SARL PETR et Ets Pineau afin d'évoquer les opérations de désamiantage

- **Assurance dommage/ouvrage à l'étude**

3 devis ont été sollicités auprès de Groupama Assurances – Generali Assurances et Cabinet ARIC Assurances

- **Poste d'agent comptable :**

Arrivé le 2 avril 2019 pour une durée de 3 mois dans le cadre d'une mise à disposition par le groupement d'employeur PEP'S

- **Elections européennes du 26 mai 2019**

Les 2 bureaux de vote seront situés à la salle Lemonnier-Dubourg.

Permanences par créneau de 2h30 : 8h00 – 10h30 – 13h00 - 15h30

3 membres à chaque période sur chacun des 2 bureaux de vote (BV1 et BV2)

L'agent en charge des missions d'élections rappellera les procédures de tenue d'un bureau de vote en préambule du prochain conseil municipal.

- **Stages de réussite CP, CE1, CM1, CM2 du 08 au 12 avril 2019 – Ecole Suzanne Sens**

Effectif: 5 élèves (3 CE1, 1 CM1 et 1 CM2)

- **Comité Jumelage : Prairie Fleurie**

Poursuite des travaux du pré fleuri :

- Création des structures des palissades
- ensemencement à venir
- Gundremmingen propose d'offrir un banc à choisir par la commune (DUPRE BOIS CONSTRUCTION a été sollicité)

- **Service administratif : gestion des remplacements**

Mise en place d'une convention avec le CDG 53 pour la gestion de la paie à compter du 1^{er} avril 2019

- **Forum des Artisans / commerçants** : souhait de relancer une exposition le samedi 5 octobre 2019

Rencontre a eu lieu le 12 mars 2019 : Bilan de la 1^{ère} édition en 2017

Prochaine réunion prévue le 23 avril 2019

- **Distribution bulletin municipal** : du 12 au 21 avril

Organisation de la distribution par Olivier RICOU

- **Stationnements gênants sur le territoire de la commune** :

Dans certaines rues, la circulation sur le trottoir des personnes à mobilité réduite et des piétons est rendue difficile du fait du stationnement de véhicules sur les trottoirs. Ce fait

étant récurrent, il est demandé de se renseigner, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, de la réglementation en vigueur en matière de stationnements gênants sur les trottoirs.

Fin de la séance : 23h00

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération n° 025-2019 –

FINANCES : Vote du Compte Administratif – Année 2018 - Commune

Délibération n° 026-2019 –

FINANCES : Vote du Compte Administratif – Année 2018 – Panneaux Photovoltaïques

Délibération n° 027-2019 –

FINANCES : Approbation du Compte de Gestion – Année 2018 – Commune

Délibération n° 028-2019 –

FINANCES : Approbation du Compte de Gestion – Année 2018 – Panneaux Photovoltaïques

Délibération n° 029-2019

FINANCES : Affectation de résultats – Année 2018 vers 2019 - Commune

Délibération n° 030-2019

FINANCES : Affectation de résultats – Année 2018 vers 2019 – Panneaux Photovoltaïques

Délibération n° 031-2019

FINANCES : Vote du Budget Commune et Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques – Année 2019

Délibération n° 032-2019

VOIRIE COMMUNALE : Dénomination de voies et lieux-dits : Lotissement L'Orée des Champs